

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2255	Société : RAM	
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :
Nom & Prénom : EL HAOCHIYI Abdellatif		
Date de naissance :		
Adresse : LOT ATTADAMOURNE Rue 4 N° 28 Oulfa		
Tél. : 06 74 61 30 47	Total des frais engagés : 546,20 Dhs	

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin	Dr BOUDAD Latifa Médecin Général Lot Annaim Imal, A20 N°3 Oulfa CASABLANCA - Tél: 05 22 91 32 64
Date de consultation : 22 SEP. 2012	Age : 27
Nom et prénom du malade : EL HAOCHIYI Abdellatif	Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même
Nature de la maladie : HTA + Affecte OHL	Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
En cas d'accident préciser les causés et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

El HAOCHIYI Abdellatif

DR BOUDAD Latifa



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/09/22	C	—	140	Dr BOUDAD 21 Médecin 01/09/22 Lc-Annaim Casablanca Tel 05 21 12 46

PHARMACIE RESIDENCE ANNAIM
Sihain Gharbi
Docteur Dr. Idriss Oufza
4, Résidence Annaim Casablanca
Tel: 05 22 89 43 09

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Formasseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Idriss Oufza	01/09/22	396120944

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
—	—	—	—
—	—	—	—
—	—	—	—
—	—	—	—

AUXILIAIRES MEDICAUX

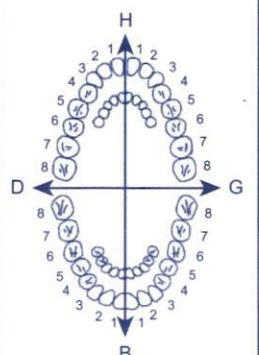
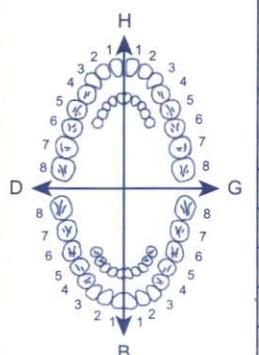
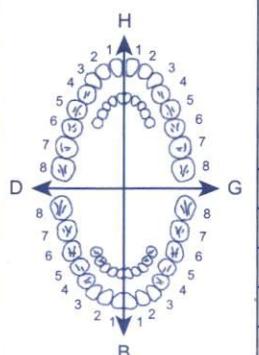
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
—	—	—	—	—		
—	—	—	—	—		
—	—	—	—	—		
—	—	—	—	—		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
	—	—	—	Coefficient des travaux
	—	—	—	Montants des soins
	—	—	—	Début d'exécution
	—	—	—	Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 21433552 00000000 00000000	G	Coefficient des travaux
	D	00000000 00000000 35533411 11433553	B	Montants des soins
<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>				Date du devis
				Date de l'exécution
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Médecine Générale 31
 Diplôme U. en Diabétologie
 Diplômée de la Faculté de Médecine
 de Casablanca

الطب العام
 السكري
 العام

49,40

Casablanca, le : 01/09/2022 الدار البيضاء، في:

EL Hachimi Abdellatif

49,40 x 4

- Amep 5mg (4 قابض)

AS

PHARMACIE RES.
 Docteur
 4, Résidence
 Siham GU
 Tel: 052

49,40

66,00

M1T

- Azinyl 50mg

AS

49,40

11,30 x 2

M1T

- Vitamine C 1000

Dr BOUDAD
 Lot Annaïm
 Casablanca

LOT 20009
 PER 09/25
 PPV 6.6 H0

Vita C1000 Vita C1000

PPU 15DH30
 EXP 12/2024
 LOT 10061 13

PPV 15DH30
 EXP 10/2023
 LOT 00057 13

17,70

M1T

- Endil

AS

22,20

1 bain de bouche x 3

- Codolip 31

100322 10
 118000010548
 ELUDRIL
 SOLUTION 90 ML
 P.P.V : 17DH70

Lot. Annaïm, Imm A20, App. 3 - El Oulfa - Casablanca
 Tél : 05 22 91 32 44 - Gsm : 06 66 26 70 60

الدار البيضاء
 06 66 26 70 60 :

PPV: 22DH20
 PER: 05/24
 LOT: L1722

30.10

Maxidrol coll

AS

180x21g

32.00

NO Spas

AS

180x21g

396.20 DT

6 118001 070398

Laboratoires Sothema Bouskoura
Maxidrol collyre, 5 ml
AMM Maroc N°54/DMP/21/NCV
PPV : 30,10 DHS

406994

NO-SPA 40MG
CP 820

P.R. 17 2023

P.P.V : 32DH00

6 118000 061342

PHARMACIE
Sihani
Docte
4, Résid
Fét: 05

Dr BOUDJAD Latifa
Médecin généraliste
Lot Annab 120 443 Oulfa
CASABLANCA 101 522 91 32 44